



Conseil économique et social

Distr. générale
24 novembre 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-septième session

4-13 février 2009

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement
social et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : thème prioritaire :
intégration sociale**

Communication de l'Association internationale des Sœurs de la Présentation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2009/1.



Communication

Alors que débute la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, nous sommes conscients du fait que si l'approche adoptée lors de la première Décennie a permis à quelques-uns de profiter de la croissance économique, cela a été loin d'être le cas pour le nombre considérable de personnes qui vivaient dans la pauvreté. Le fossé entre ceux qui possèdent la richesse et ceux qui vivent dans la pauvreté s'est creusé et il est temps d'engager un processus qui favorise un équilibre entre les approches globales et locales du développement, de la paix et de la sécurité afin que tous jouissent d'un niveau de vie compatible avec la santé et le bien-être.

La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague placent l'individu au cœur du développement. Ceux qui vivent dans la pauvreté ont le sentiment de n'avoir aucun pouvoir et d'être rejetés car ils n'ont pas leur mot à dire dans les décisions qui touchent leur vie. Ils n'ont pas de structures qui leur permettent de devenir des citoyens actifs et d'exercer leurs droits et leurs responsabilités. Les électors aux différents niveaux de la démocratie représentative sont tellement nombreux que ceux qui vivent dans la pauvreté – les petites gens – n'ont pas de lieu pour faire entendre leurs faibles voix. Seule l'existence d'instances viables permettra aux pauvres de participer véritablement et durablement aux décisions qui touchent leur vie.

Une initiative tripartite gouvernement-système des Nations Unies-organisations de la société civile en Inde en offre un bon exemple. Il existe dans ce pays un processus qui relie les approches globales et locales en vue de faire participer chacun, sans exclusive, à la société et qui permet ainsi d'assurer une vie digne pour tous. Au niveau local, des petits groupes d'une trentaine de familles se constituent afin de faciliter un dialogue participatif. Le Gouvernement fournit 40 % du budget nécessaire à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des activités par ces groupes et leurs différents niveaux de fédération. Ces groupes locaux assurent ainsi une cohérence et une cohésion sociale entre tous. Le partenariat en faveur du développement, de la paix et de la sécurité qui s'instaure permet de relier les approches locales et générales et d'assurer justice et dignité pour tous.

Ces groupes sont fédérés à différents niveaux qui, tous, reposent sur les cinq principes suivants : **petite taille, uniformité numérique, subsidiarité, démission et convergence.**

La **petite taille** fait que personne n'est ignoré et que chacun peut s'exprimer et est connu pour ce qu'il est. Elle permet également de tenir chacun responsable de ses actes. Mohandas Karmachand Gandhi a déclaré : « On ne peut pas tromper durablement quelqu'un avec qui l'on est en contact au quotidien ».

Le principe d'**uniformité numérique** aux différents niveaux fédérés permet d'assurer que tout le monde se trouve à même distance des centres de décision.

Le principe de **subsidiarité** signifie que tout ce qui peut être fait à un niveau donné n'est pas renvoyé à un niveau supérieur. Intervenir ainsi au plus bas niveau possible permet de donner un sentiment d'utilité à ceux qui se trouvent à la base.

Le principe de **démission** va dans le sens de la responsabilisation. Étant donné qu'à chaque niveau les forums regroupent des personnes qui se connaissent, les

élections n'entraînent pas de fortes dépenses et chacun peut facilement appeler à la démission des représentants dont l'action laisse à désirer, et ce à quelque niveau que ce soit des structures fédérées. Une réunion du groupe peut être convoquée à tout moment et le groupe peut décider collectivement de désigner une autre personne pour le représenter plus efficacement.

La **convergence** permet d'assurer que tout ce qui peut être fait par l'intermédiaire de ces structures le soit, ce qui en renforce l'identité et l'importance.

On peut citer comme exemple l'initiative tripartite appelée Kudumbashree (www.kudumbashree.org) au Kerala, qui regroupe des organisations de quartier et une fédération de femmes pauvres. Elle a organisé environ 184 000 groupes de quartier pour appeler l'attention et susciter des initiatives, dans les domaines tels que l'épargne, le crédit, la microentreprise et le marketing. Le Gouvernement de l'État du Kerala veille à ce que les programmes et activités de la presque totalité de ses services soient cohérents et mis en œuvre par l'intermédiaire de ces structures et de leurs fédérations. Ces mêmes organisations de quartier permettent par ailleurs à des enfants d'agir en faveur des droits des enfants, ce qui s'est concrétisé par environ 50 000 parlements d'enfants et leurs diverses fédérations jusqu'au niveau de l'État dans deux États de la Fédération indienne.

Autre exemple : *Damodaran*, le Ministre de l'éducation des parlements de quartier d'enfants du Tamilnadu, écrit : « Manayeripatti est un village du district de Thanjavur dans le Tamilnadu. Les autobus qui traversaient le village ne s'y arrêtaient pas pour prendre des passagers. Le parlement des enfants du district a étudié la question et présenté une demande au Président de la municipalité. Ce dernier n'a toutefois pas donné suite. Le parlement des enfants a alors décidé de s'adresser au responsable du district et même au Ministre des transports du Tamilnadu. En moins d'un mois, le village a obtenu un arrêt de bus. Aujourd'hui, même les bus express s'arrêtent. » (www.ncnworld.org).

Au vu de cette efficacité, nous formulons les recommandations suivantes à l'intention des gouvernements :

1. Mettre en place des structures de quartier et leur fédération à différents niveaux de façon à créer à l'intention des pauvres, notamment dans les pays en développement, des lieux de dialogue et de participation qui leur permettent d'intervenir dans les décisions qui ont des conséquences sur leur vie.
2. Encourager des partenariats entre différents groupes – femmes, enfants, jeunes, personnes handicapées, autochtones, personnes âgées et migrants – par l'intermédiaire de réseaux fondés sur ces types d'associations de quartier afin que tous participent au processus qui fera d'eux des citoyens actifs.
3. Considérer ce système comme un moyen de promouvoir la cohérence entre l'action gouvernementale, celle du système des Nations Unies et celle de la société civile en agissant plus efficacement pour :
 - Mieux faire connaître aux groupes de quartier leurs droits et leurs responsabilités;
 - Identifier les personnes de ces groupes qui vivent dans la pauvreté et leur permettre d'être les véritables bénéficiaires des programmes et stratégies de réduction de la pauvreté;

- Décentraliser la planification et assurer la mise en œuvre et le suivi des mesures depuis la base.
4. Utiliser de tels groupes de quartier et leurs structures fédératrices pour encourager la participation de tous et respecter les principes énoncés dans la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) en assurant la plus large participation possible des pauvres de façon à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire.
 5. Veiller à ce que les populations locales participent au processus de prise de décisions concernant les programmes macroéconomiques destinés à éliminer la pauvreté et à protéger la planète tout en exigeant responsabilité et transparence de la part des gouvernements.
 6. Intégrer les droits de l'homme dans tous programmes, politiques et efforts destinés à éliminer la pauvreté et reconnaître, de même que la Déclaration universelle des droits de l'homme, qu'il existe un lien étroit entre violation des droits de l'homme et extrême pauvreté.

Note :

Déclaration approuvée et appuyée par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ci-après : Congregation of Our Lady of Charity of the Good Shepherd, Congregations of St. Joseph, Franciscans International, Sisters of Charity Federation, Sisters of Mercy of the Americas et Sœurs de Notre-Dame de Namur.